



Ecole élémentaire Louis Pergaud

<http://ecolelouispergaud.free.fr>
ecolelouispergaud@free.fr

Conseil d'école

le 12 novembre 2024
à 18 h 00

Participants

Mmes Bonte, Carpentier, Kerebel, Yassoub (parents délégués indépendants élus), Mme Gineste (parent délégué indépendant élu et présidente de l'association « les P'tits Pergaud »), Mme Chevalier (D.D.E.N.), Mme Jacquemin (adjointe déléguée à l'environnement et au développement durable, déléguée à l'école élémentaire Louis Pergaud), Mmes Gris-Québaud, Houtmann, Martin, Michel, Vanderdonckt, Viallet, M. Reverdy (enseignants), M. De Rossi (enseignant et directeur).

Excusées : Mme Soulas (parent délégué indépendant élu), Mme Vernaz (Adjointe chargée de l'Éducation), Mme Siguier (Inspectrice de l'Éducation Nationale).

Présentation des parents délégués, des représentants de la commune, du DDEN, de l'équipe pédagogique (enseignants et intervenants) et de l'organisation pédagogique

● Parents délégués :

Les élections ont eu lieu le **vendredi 11 octobre**. Les parents de l'école ont voté par correspondance. Une seule liste de 5 candidats s'est présentée en tant que parents indépendants. Lors du dépouillement, sur 237 votants, il est noté que 162 parents ont voté ce qui équivaut à un taux de participation de 68,35 % (contre 61,60 % l'année dernière).

M. De Rossi a informé l'ensemble des parents qu'un siège restait vacant, que tout volontaire pouvait se présenter, et que, le cas échéant, un tirage au sort serait effectué le vendredi 18 octobre. Un seul parent s'est porté volontaire.

Les parents délégués ont une page internet qui leur est consacrée sur le site internet de l'école (le détail des résultats du vote y est consultable). Ils ont également rédigé un mot transmis aux familles par les cahiers de liaison.

M. De Rossi remercie les parents délégués pour leur aide, leur investissement et leur disponibilité le jour du scrutin. Il remercie également les 162 parents qui ont participé en votant.

● Représentants de la commune :

Mme Vernaz, en tant qu'adjoint chargé de l'Éducation, est l'interlocutrice principale. Mme Jacquemin, est adjointe déléguée à l'environnement et au développement durable, déléguée à l'école élémentaire Louis Pergaud.

M. De Rossi remercie les représentants de la commune pour leur disponibilité ; cela facilite grandement la communication, indispensable au bon fonctionnement de l'école.

● Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (D.D.E.N)

Mme Chevalier présente le rôle du D.D.E.N. (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale). Le D.D.E.N. est nommé, comme 167 délégués départementaux, par le Directeur Académique. Il représente l'Éducation Nationale. Il veille à l'accueil, le transport, le périscolaire, le confort matériel et intellectuel des enfants. Il témoigne son attachement aux principes de laïcité fondés sur la liberté de conscience, l'égalité et le respect des autres. Leur indépendance permet d'avoir un rôle de médiateur entre les différents acteurs de l'école.

M. De Rossi remercie également Mme Chevalier pour sa présence.

● Equipe pédagogique

CP : Pascale Vanderdonckt et Souazic Viallet

C.E.1 : Matthieu Reverdy, avec Hakima Amellah (Accompagnante d'Elève en Situation de Handicap)

C.E.2 : Camille Houtmann, avec Alexandra Marino et Guy-Laine Charron (Accompagnantes d'Elève en Situation de Handicap)

C.E.2 – C.M.1 : Céline Gris-Québaud et Souazic Viallet, avec Hakima Amellah et Tamara Drevet (Accompagnantes d'Elève en Situation de Handicap)

C.P. – C.M.2 : Delphine Martin et Souazic Viallet, avec Guy-Laine Charron (Accompagnantes d'Elève en Situation de Handicap)

C.M.1 – C.M.2 : Souazic Viallet et Luc De Rossi avec Alexandra Marino (Accompagnante d'Elève en Situation de Handicap).

Sylvie Le Rouzic, intervenante en musique, rattachée au pôle culture de la commune, intervient, dans notre école, depuis plusieurs années exclusivement pour les classes de CP. Elle aide les enseignants à construire un projet artistique intitulé « classe culturelle » (voir dans les projets pédagogiques).

Enfin, l'équipe pédagogique est complétée par Aurélie Grosso, enseignante spécialisée qui vient renforcer le travail des enseignants des cycles 2 et 3 en prenant des élèves avec des besoins spécifiques.

Marianne Blumenthal, psychologue scolaire, faisait également partie de l'équipe. Partie à la retraite, elle est remplacée, depuis novembre, par Margot Pothier qui peut être sollicitée par les parents ou les enseignants.

M. De Rossi remercie tous les membres de l'équipe pédagogique pour leur investissement important.

Règlement de l'école

Le règlement intérieur vient en complément du règlement départemental des écoles de Savoie (disponible sur le site internet de l'école : Rubrique « Ecole > Documents téléchargeables »). Une proposition de modification du règlement est présentée au conseil d'école. Les objets connectés font leur entrée à l'école élémentaire. Il est rappelé que l'utilisation des objets connectés est interdite dans les établissements scolaires.

La proposition est discutée.

Le règlement est voté à l'unanimité :

contre : 0 voix
abstention : 0 voix
pour : 15 voix

M. De Rossi insiste sur la nécessité que les parents prennent le temps de lire (ou relire) ce règlement avec leur enfant afin que tout le monde contribue à une vie sereine dans l'école.

Le nouveau règlement sera affiché dans les classes, sur le panneau (à l'entrée de l'école), et sur le site de l'école (rubrique « Ecole > documents téléchargeables »). Il sera également collé dans le cahier de liaison de chaque élève. Celui-ci sera signé par l'élève, ses parents et le directeur.

Rappel des mesures de « mise en sûreté » (PPMS) et d'évacuation

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté est une conduite à tenir pour mettre en sûreté, avec les **éléments disponibles** dans l'école, l'ensemble des élèves et du personnel lors d'une situation exceptionnelle de danger, d'ordre naturel (tempête, inondation, éruption volcanique...) ou technologique (usine fabriquant des matériaux dangereux, incendie) et depuis quelques années, lors d'une situation d'intrusion dans l'école.

M. De Rossi rappelle que l'expression « Mise en Sûreté » apparaissant dans le document peut prêter à confusion : la réflexion élaborée par l'équipe enseignante est bien de mettre le plus en sûreté possible les enfants et le personnel avec les moyens dont dispose l'école. En aucun cas, le directeur et les enseignants ne peuvent garantir une mise en sûreté (au sens littéral du terme) des usagers de l'école lorsqu'il est nécessaire d'effectuer un confinement.

Cependant, on sait également, et c'est bien là l'intérêt de ce document, qu'un entraînement et une réflexion préventive permettront de réagir plus sereinement face à des dangers très rares.

Trois exercices sont demandés : deux concernent le PPMS (il sert d'abord aux adultes à prévoir les situations complexes et non à expliquer dans le détail aux élèves l'objectif de ces exercices) et une évacuation incendie (*a contrario*, celui-ci apprend aux élèves à évacuer les locaux rapidement en cas d'incendie).

L'alerte PPMS Intrusion a eu lieu, pour notre école, le 1^{er} octobre. L'équipe pédagogique a pu tester le nouveau dispositif d'alerte installé dans l'école, peu avant les vacances d'été 2024. L'ensemble des classes, averti de l'entraînement, a entendu le signal.

L'alerte incendie a, quant à elle, été effectuée le 15 octobre. L'ensemble des élèves et du personnel a été évacué en 3 min. 30. Une classe était à l'étage dans la salle d'Arts Plastiques.

Le 2^e exercice du PPMS sera effectué avant les vacances de Noël (fin novembre, début décembre). La commune participera à un exercice intercommunal de gestion de risque, incluant l'ensemble des acteurs ainsi que les secours. Il a été proposé à l'école d'être incluse dans cet exercice. Ni la date, ni le scénario ne sont connus à l'avance, ce qui permettra de tester les capacités à communiquer et à réagir. Lors du déclenchement de l'exercice, nous serons informés qu'il s'agit dudit exercice et devrons nous organiser en fonction des consignes qui nous seront données, au fur et à mesure. Cet exercice de grande envergure n'impactera pas les familles.

Présentation du Plan de prévention du harcèlement

Comme tout établissement scolaire, l'école dispose d'un plan de prévention du harcèlement. Il s'inscrit dans la politique de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'École (programme pHARe, priorité du Ministère de l'Education Nationale). Ce document, rédigé par l'équipe enseignante, a obtenu la validation de l'Inspecteur de l'Education Nationale, le 25 mai 2023.

Il est composé à la fois d'un plan de sensibilisation, tout au long de l'année scolaire, mais également d'un dispositif de prise en charge en cas de soupçon de harcèlement. Ce dispositif permet une sensibilisation des élèves, mais définit aussi comment réagir en cas de harcèlement. Le document a été présenté aux membres du conseil d'école.

Comme l'année dernière, le Ministère de l'Éducation Nationale a demandé, pendant les vacances de Toussaint, aux établissements scolaires de proposer à tous les élèves du C.E.2 au lycée, un questionnaire anonyme afin que chaque élève puisse s'exprimer sur ce qu'il ressent à l'école.

Ce questionnaire a été présenté aux élèves les 7 et 8 novembre. Un retour général aux familles est demandé par le Ministère.

M. De Rossi préparera un courrier aux familles en s'appuyant sur les retours des élèves avant les vacances de Noël.

Des actions de sensibilisation ont eu lieu, particulièrement autour de la « journée nationale de lutte contre le harcèlement », le jeudi 7 novembre, mais également au long cours. Un travail particulier est également réalisé dans les classes sur les compétences psychosociales.

Engagement de L'Éducation Nationale : 30 minutes d'Activités Physiques Quotidiennes

Lancé en septembre 2020, en collaboration avec Paris 2024, le programme « 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne » s'est généralisé au fil des années dans les établissements scolaires. Mme L'Inspectrice a demandé, cette année, de présenter au conseil d'école l'organisation retenue par l'école. Ce programme vise à pouvoir proposer 30 minutes d'activités physiques par jour, si aucune séance d'Education Physique et Sportive (EPS) n'est prévue à l'emploi du temps.

En 2014, l'équipe enseignante avec les élèves (en conseil d'école d'enfants) avait réfléchi à un aménagement de cours permettant à chaque élève de trouver un espace qui puisse lui convenir, aussi bien des espaces sportifs avec ou sans ballon ou un espace plus calme. Cette démarche a permis également de mettre très rapidement à disposition des élèves, du matériel sportif (ballons, raquettes et balles, quilles, matériel de jonglage, échasses, chasubles...) pour favoriser différentes activités sportives à chaque récréation.

A la rentrée 2021, une réflexion menée avec l'animateur du périscolaire, pour compléter les activités sportives sur le temps périscolaire, a abouti à la demande d'un kit de matériel sportif auprès de « Paris 2024 » et l'Agence nationale du sport.

Ce matériel est venu compléter celui utilisé sur les temps scolaires et périscolaires.

Enfin, en janvier 2024, l'équipe enseignante a proposé à la commune une première réflexion d'aménagement des cours, afin d'avoir des supports, des marquages favorisant des activités sportives spontanées ou permettant une utilisation en séances sportives guidées par l'enseignant. Ce projet s'appuie sur l'existant, sur les contraintes d'ouverture en pleine terre liées aux travaux d'agrandissement de l'école, mais aussi sur les propositions des élèves lors de leur participation au 1^{er} budget citoyen. Il a été élaboré en concertation avec toute l'équipe éducative (scolaire et périscolaire).

Aujourd'hui, la plupart des classes ont à l'emploi du temps chaque jour, une séance d'EPS ; quelques-unes complètent avec quelques séances d'Activité Physique Quotidienne, lorsque aucune séance de sport n'est à l'emploi du temps.

Projets pédagogiques (projet en cours ou à venir) et conditions sanitaires

Rentrée des classes 2024 : cette année encore, une rentrée bienveillante a été préparée dès la fin d'année scolaire précédente avec les élèves alors en C.M.₁ pour accueillir les futurs C.P. de manière plus personnalisée et plus douce. En fin d'année scolaire 2024, chaque C.M.₁ a pris en charge pendant une demi-journée un futur C.P. pour lui faire découvrir l'école. Le jour de la rentrée, chacun de ces élèves entrant en C.M.₂ a assuré un rôle de parrain ou marraine en prenant soin de « son » C.P. dès l'appel de son nom, en lui offrant une Schultüte (tradition allemande), confectionnée en juin 2024 et personnalisée pour chacun de leur filleul(e). Tous les élèves nouveaux ont été accueillis spécialement par les « anciens » qui leur ont offert une chanson de bienvenue.

Les enseignants remercient particulièrement les élèves de C.M.₂ pour leur investissement dans ce rôle. M. De Rossi remercie les enseignants qui se sont investis dans ce projet tant pour l'accueil des GS en fin d'année scolaire précédente que pour la préparation des Schultüte. Il remercie également M. Berthoud, pour sa présence auprès de nos jeunes citoyens, ainsi que Mme Sestier, conseillère pédagogique représentant l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

● Projets culturels

> **« Silence, on lit » (tous les élèves de l'école) :** depuis le début de l'année scolaire, tous les débuts d'après-midi, pendant un quart d'heure, tout le monde, élèves et adultes, lit. Il est possible d'amener un livre de la maison, de prendre un livre de la classe. Ce moment est très apprécié des élèves. Cette pratique a été mise en place à l'école depuis plus de 7 ans, avant même la demande ministérielle.

Par ailleurs, les élèves de C.M.₁/C.M.₂ commenceront prochainement les lectures aux plus petits, les élèves de la classe de Mmes Martin et Viallet, aux C.P. et aux C.E.₁ et les élèves de Mme Viallet et M. De Rossi aux maternelles.

> **Projet artistique « Classes culturelles » (tous les C.P.) :** ces classes culturelles demandent un grand investissement des enseignants et de Sylvie Le Rouzic puisque ce sont 1 à 2 séances mensuelles (en classe, visite d'exposition, spectacle...) qui sont proposées aux élèves. Un décroisement est prévu pour que Mme Vanderdonck intègre les C.P. de la classe de Mmes Viallet et Martin, dans ce projet.

- **5 oct. 2024 :** Exposition à la nuit de la création. Ce projet, réalisé en début d'année jusqu'à la Nuit de la Création, a permis à nos élèves de CP de découvrir l'Art Aborigène et de créer leurs propres œuvres. Ils ont réalisé des mandalas et des animaux avec des peintures fluorescentes, qui brillaient sous la lumière bleue. Le résultat a été vraiment impressionnant !

- **10 oct. 2024 :** les élèves ont eu la chance de visiter l'exposition « Ballroom » de Nicolas Gaillardon à la Conciergerie. Lors de cette visite, nous avons travaillé sur le lieu d'exposition et étudié le vocabulaire de l'art. Les enfants ont appris ce qu'est une œuvre, les différents types d'œuvres comme le dessin, la sculpture, la photo et l'installation, ainsi

que la façon de décrire une œuvre avec un vocabulaire spatial. Nous avons aussi découvert des concepts comme l'étrange et le surréalisme avec essentiellement l'étude de trois œuvres, dont deux tableaux et une installation centrale qui se présentaient comme des traces archéologiques d'un monde en changement.

- **17 oct. 2024 :** voir ci-dessous « Visite de l'exposition sur les sorciers et sorcières » à la bibliothèque de La Motte-Servolet ; l'exposition

- **8 nov. 2024 :** les élèves ont assisté à une répétition et un échauffement d'un danseur pour un spectacle chorégraphié par Matthieu Barrucand. Ils ont pu observer comment le chorégraphe et le danseur interagissent pour que celui-ci ajuste

ses mouvements, son interprétation et se positionne dans l'espace. Les enfants ont eu l'occasion de se placer à différents endroits pour voir la même scène sous différents angles. Certains élèves ont même montré à leurs camarades les

mouvements qu'ils avaient trouvés intéressants. Ils ont également pu poser des questions au danseur et au chorégraphe, découvrant ainsi ces deux métiers.

Un grand merci à Sylvie et Lydia qui ont accompagné les enfants dans la réalisation de ces œuvres lumineuses en si peu de temps. Et un grand merci également à la ville de La Motte-Servolet de nous avoir permis d'exposer lors de la Nuit de la Création à côté d'artistes renommés. M. De Rossi remercie Sylvie Le Rouzic pour sa disponibilité et les moyens qu'elle met en œuvre. Il remercie la commune, les élus, de toujours laisser à côté des artistes de la Nuit de la création, une place à l'École.

Coût de l'activité : le budget a été demandé au service (en attente de retour) : visites des expositions à la conciergerie, interventions de S. Le Rouzic prises entièrement en charge par la commune.

> Visite de l'exposition sur les sorciers et sorcières (C.P., C.P.-C.M.₂, C.M.₁-C.M.₂) : Les 3 classes ont pu bénéficier de l'exposition sur le monde merveilleux et étrange des sorciers et des magiciens, à la bibliothèque communale. Ils ont découvert que les livres et les contes regorgent de ces personnages fascinants, parfois inquiétants, cruels ou ridicules. L'exposition leur a aussi parlé des véritables sorciers, ces personnes qui utilisaient des plantes pour créer des remèdes. Une médiation avec un bibliothécaire a permis aux élèves de mieux appréhender les sorciers à travers l'Histoire et les histoires. Cependant pour 2 classes, les enseignants s'attendaient à une expérience plus interactive et ludique. Les panneaux, expliqués par l'intervenant, étaient parfois un peu longs et pas toujours adaptés à l'âge des élèves. Pour la 3^e classe, la présentation était très différente et mieux adaptée aux élèves.

Les enseignants remercient les élus et le service culture d'ouvrir largement les différentes expositions qui ont lieu dans la commune, aux écoles.

Coût de l'activité : visites prises en charge (**environ 150 EUR**) par la commune.

> Chorale d'école (tous les élèves de l'école) : la chorale de l'école existe depuis 10 ans à l'école (1^{er} concert donné à la fin de l'année scolaire 2015-16), avec une interruption d'un an et demi, à cause d'un protocole sanitaire incompatible. La chorale qui s'inscrit dans le projet d'école, fédère véritablement l'ensemble des élèves qui vivent un moment commun.

Les répétitions ont repris en septembre avec les trois plus petites classes, les mardis et les trois grandes classes les jeudis. Durant la 2^e période, l'ensemble des élèves sera réuni.

Cette année, le projet prend un peu plus d'ampleur, car l'objectif est d'accueillir l'ensemble des élèves de l'école maternelle et de proposer un concert commun.

Les enseignants ont souhaité conserver cette activité au projet d'école, car elle fédère l'ensemble des élèves de l'école.

Mme Chevallier fait part de l'agréable moment passé lors du grand concert 2024, de l'attention, l'engagement des élèves et de la qualité musicale.

> Projet Voile (C.E.₂/C.M.₁, C.M.₁/C.M.₂ et C.M.₂) : trois classes projettent une classe Voile en fin d'année scolaire. Ce projet sera mené tout au long de l'année avec les élèves, pour leur faire découvrir la voile (ils viennent d'engager chacun un bateau dans la course virtuelle du Vendée Globe ; cela permet de comprendre l'importance de choisir des caps en fonction des vents). Les élèves et leur famille seront aussi investis dans des actions permettant de financer une partie de la classe Voile de fin d'année.

Manifestations de l'association des « P'tits Pergaud »

La traditionnelle DiscoKids a eu lieu le vendredi 18 octobre. Même s'il y a eu une participation un peu plus faible cette année, la soirée a été une réussite, avec de la bonne humeur.

Actuellement, l'association mène une 2^e action, la vente de sapin en partenariat avec une entreprise.

M. De Rossi remercie Mme Gineste, présidente de l'association les P'tits Pergaud pour les activités organisées, pour la mobilisation des parents, pour le lien que l'association crée entre les familles grâce à des manifestations comme la DiscoKids.

Prochains conseils d'école

Les prochains conseils d'école auront lieu les jeudi 20 mars et lundi 2 juin 2025 à 18h00.

Pour les parents indépendants,

Pour l'école,